

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 février 2025

Convocation en date du 4 février 2025,  
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. Gérard BRANCHY

N° D2025008

Objet : Liste des marchés publics  
et accords-cadres en cours ou  
passés en 2024

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	34
Pour	34
Contre	0
Abstention	0

**Présents :**

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU -  
Yves CRISTIN – Jonathan GINDRE - Thierry PALLEGOIX - Bernard  
PERRET – Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc  
THEVENET

CCPA : Elisabeth LAROCHE - Vincent MANCOUSO – André  
MOINGEON – Frédéric TOSEL

CCD : Gérard BRANCHY – Sonia PERI

3CM : Andrée RACCURT – Philippe BELAIR

CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON – Christine  
FRANCOIS

CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD

RAPC : Antoine BAUTAIN – Frédéric MONGHAL

**Excusés remplacés par le suppléant :**

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

**Excusés ayant donnés procuration :**

CA3B : Patrick BOUVARD pouvoir à Guy ANTOINET – Jean Luc  
EMIN pouvoir à Bernard BIENVENU – Mireille MORNAY pouvoir  
à Benjamin RAQUIN

CCPA : Hélène BROUSSE pouvoir à Jean Luc ROUX – Bernard  
GUERS pouvoir à André MOINGEON

CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN - Jean François  
JANNET pouvoir à Gérard BRANCHY

CCV : Guy DUPUIT pouvoir à Bernard PERRET

**Excusés :**

3CM : Jean Philippe FAVROT

**Absents :**

CCPA : Gilbert BOUCHON

La liste des marchés et accords-cadres en cours et passés en 2024 est

Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

**PREND** acte de l'information sur les marchés et accords-cadres en cours et passés en 2024.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN  
Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télerecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.